

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2025-3070						
OBJET	Recommander au conseil de céder le contrat DOS-2730 pour l'acquisition de fauteuils, banquettes et autres assises							
No dossier(s) interne(s) : DOS-2730 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts								
Actions : CESSION DE CONTRAT Demande d'achat : Non CT requis : Non Contrat No contrat : DOS-2730 Montant : 804 825,00 \$ Mode de sollicitation : SP-Soumission publique Type de contrat : Acquisition de biens Durée du contrat : 5 ans Récurrence : Oui Résultat : Cession de Staples Professionnel inc. (NEQ 1149092992) à Staples Canada ULC (NEQ 1173183782) Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service des immeubles, parcs et espaces publics								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table><tr><td>Date</td><td>No résolution</td><td>Objet</td></tr><tr><td>2025-02-04</td><td>CM-20250204-110</td><td>ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2730</td></tr></table> Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet APPUYÉ PAR : Nicholas Borne et résolu: d'adjuger le contrat DOS-2730, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de fauteuils, banquettes et autres assises, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres: Staples Professionnel inc. 804 825 \$. Les conseillers David De Cotis, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle demandent que le procès-verbal fasse mention de leur dissidence. ADOPTÉ (SD-2024-6825)			Date	No résolution	Objet	2025-02-04	CM-20250204-110	ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2730
Date	No résolution	Objet						
2025-02-04	CM-20250204-110	ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2730						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le 10 juin 2025, par une lettre adressée au Service de l'approvisionnement, la compagnie Staples Professionnel inc. (NEQ 1149092992) a informé la Ville que ses activités seront transférées à la société Staples Canada ULC (NEQ 1173183782) à compter du 9 mars 2025. Cette cession a lieu afin d'offrir une valeur ajoutée aux activités de l'entreprise. Le Service de l'approvisionnement a procédé à la vérification administrative et règlementaire exigée pour ce type de contrat. Le service requérant est en accord avec la cession demandée pour le contrat citée ci-dessus. p.j. : Lettre de cession et conformité administrative.								

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2025-3070
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Le Service des finances a pris connaissance de ladite cession de contrat.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF L'article 3.2.7 « Cession de contrat » de nos documents d'appel d'offres prévoit que : « L'adjudicataire ne peut de quelque façon que ce soit céder en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrit de la Ville, ses droits et obligations prévus au contrat. Dans tous les cas, l'adjudicataire demeure solidairement responsable de l'exécution complète du contrat ou de tout dommage pouvant découler de celui-ci, et ce, jusqu'à la fin du contrat. »		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver la cession du contrat DOS-2730 et tout autre contrat par Staples Professionnel inc. (NEQ 1149092992) à Staples Canada ULC (NEQ 1173183782), et ce, jusqu'à la fin prévue dudit contrat et selon le montant disponible entre le montant actuellement payé et facturé, moins le montant adjugé.		